



## VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

La Fondation Monique-Fitz-Back agit depuis 2006 pour développer la conscience environnementale et sociale des jeunes du Québec. Elle soutient les initiatives destinées à stimuler leur pouvoir d'agir et à renforcer leur connexion à la nature et à leur communauté. Grâce à son Programme d'aide financière, elle octroie chaque année des subventions aux établissements éducatifs afin d'appuyer des projets environnementaux et sociaux.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable;
- Favoriser l'engagement social et environnemental des jeunes.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

- Encourager la réalisation de projets menant à des changements d'habitudes et à la gestion durable des matières résiduelles selon le concept des 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Récupérer et Rendre à la terre (compostage);
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement sur la question des matières résiduelles.

### PERSONNE RESSOURCE



**Thérèse Gagnon,**  
responsable du volet Gestion des  
matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC  
[tgagnon@fondationmf.ca](mailto:tgagnon@fondationmf.ca)

### AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

**Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 35 000 \$.** Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 500 \$ et 2 000 \$, selon vos besoins.

### COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur [notre site Web](#) pour connaître toutes les informations nécessaires et pour remplir le [formulaire en ligne](#).



### DATES À RETENIR

#### 21 OCTOBRE 2024

Date limite pour soumettre un projet.

#### 19 DÉCEMBRE 2024

Annnonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

#### 19 OCTOBRE 2025

Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

### PARTENAIRES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

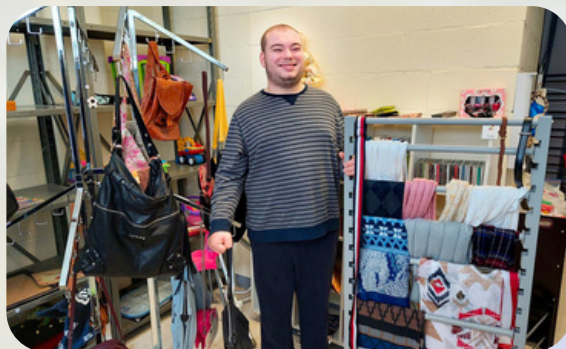
## BESOIN D'INSPIRATION? VOICI DES EXEMPLES DE PROJETS VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

 École de la Chanterelle, Québec




Instauration d'un système de compostage des matières organiques; de leurs collations et de leurs dîners

 École de L'Horizon-Soleil, Saint-Jérôme



Réemploi des vêtements et autres textiles (dons, échanges, partages), aménagement d'une friperie au sein de l'école

 Académie Les Estacades, Trois-Rivières



Réduction des plastiques à usage unique (vaisselle, verre, tasse, etc.)

 Saint-Louis-de-France, Québec



Activité d'information et de sensibilisation, création d'une fresque artistique

**Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présents sur notre site : [fondationmf.ca](https://www.fondationmf.ca). Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!**

### EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Achat de mobilier ou de matériel scolaire;
- Sorties scolaires n'ayant pas de lien avec les volets;
- Formation ou temps de libération du personnel;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds.

En vertu d'une entente avec NI Corporation, la Fondation est partenaire du programme « Commerce engagé ». Les établissements scolaires dont le projet sera retenu dans ce volet pourront obtenir gratuitement de l'équipement de récupération remis à neuf (bacs, stations de tri, etc.), pour une valeur maximale de 500 \$ ([www.ni-corporation.com](https://www.ni-corporation.com)).

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### LES ÉTABLISSEMENTS

- Garderie en milieu familial, CPE, école préscolaire
- École primaire
- École secondaire
- Éducation aux adultes – formation générale aux adultes
- Formation professionnelle
- Cégep
- Faculté universitaire
- Centre de services scolaire

\*Tout établissement qui désire déposer une demande au Programme d'aide financière doit être membre du Mouvement ACTES, dont 97% des établissements publics du Québec sont membres. L'adhésion est gratuite pour toutes les écoles du Québec, publiques ou privées.

### LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

## ÉVALUATION DE PROJETS

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale de projet, la priorité sera accordée aux projets en provenance d'écoles n'ayant jamais bénéficié du Programme d'aide financière de la Fondation.

#### 1. Liens avec les objectifs du volet et du programme :

En quoi l'obtention de cette bourse permettrait à votre établissement d'innover en matière d'éducation (aux changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles, au vivre-ensemble) ? En quoi votre projet répond-il aux objectifs propres au volet concerné ?

**2. Valeur pédagogique du projet :** Quels sont les objectifs éducatifs ou pédagogiques visés par votre projet ?

**3. Implication des jeunes et retombées pour l'établissement :** De quelle façon, les jeunes de votre établissement sont-ils impliqués dans les différentes étapes de votre projet ? Quelles sont les retombées de ce projet sur l'ensemble de la communauté de votre établissement ?

**4. Comment votre projet intègre-t-il les valeurs du Mouvement ACTES : solidarité, écologie, démocratie et pacifisme ?**

#### Pacifisme

Savoir-être | Respect | Inclusion  
Harmonie | Résolution de conflits  
Lutte aux préjugés et à  
la discrimination

#### Démocratie

Participation citoyenne  
Implication | Collaboration  
Liberté d'expression | Bien commun  
Consultation et participation  
du milieu

#### VALEURS ACTES

#### Solidarité

Entraide | Coopération  
Engagement communautaire  
Solidarité internationale | Respect  
des droits de la personnes

#### Écologie

Respect de l'environnement  
3 RV | Consommation  
écoresponsable | Réduction de  
l'empreinte écologique

## VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique.

**Cette aide financière pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.**

